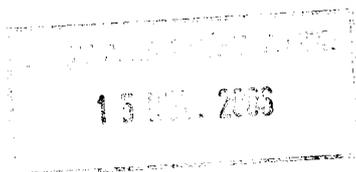


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2e/118-06
Séance du 10 NOV.



SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2^{ème}/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue au titre du soutien aux actions et animations touristiques une aide de 17 500 € à la Ville d'Altkirch pour l'organisation de la manifestation « La Forêt Enchantée » du 2 décembre 2006 au 7 janvier 2007.
- ❖ Précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041 du budget départemental.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions